

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1726 - 5 novembre 1992 - 3,50 F

D 1726 EL SALVADOR: RELANCE DE L'AFFAIRE DU MASSACRE DES JÉSUITES

Alors que l'accord de paix entre le gouvernement et la guérilla s'applique cahin-caha (cf. DIAL D 1708), le problème de l'impunité des militaires impliqués dans les crimes de guerre demeure sous-jacent. C'est probablement pour relancer publiquement le débat sur cette question que le provincial des jésuites d'Amérique centrale a proposé, à la mi-août 1992, une grâce présidentielle au bénéfice des deux officiers condamnés pour le massacre du 16 novembre 1989 (cf. DIAL D 1667). En faisant cette proposition surprenante, les jésuites font en quelque sorte pression pour une réouverture du procès, visant cette fois non plus les exécutants du crime, mais ses instigateurs, c'est-à-dire le milieu des officiers supérieurs et généraux de l'armée salvadorienne.

Ci-dessous, justification de la démarche des jésuites. Textes tirés de *Carta a las Iglesias* du 1-15 août 1992.

Note DIAL

1. Editorial (Extrait)

Le 13 août, la presse faisait savoir que la Compagnie de Jésus allait demander la grâce des deux condamnés pour l'assassinat des six jésuites et de leurs deux collaboratrices à l'Université centro-américaine. L'information a provoqué la surprise, l'expectative ou le trouble, selon le cas. En tout cas une certaine émotion. Les défenseurs des deux condamnés se sont empressés de dire - illogiquement - que les paroles du P. Tojeira étaient une preuve de plus de l'innocence de leurs clients. Ils ont ajouté qu'une telle demande ne pouvait aucunement aider à la pacification du pays. Pour couper court aux interprétations, le P. Tojeira a rendu publique la déclaration ci-après. Il y dit en substance deux choses.

La première, c'est que la Compagnie de Jésus n'est aucunement intéressée au châtiement des personnes. C'est pourquoi, dès le début, elle s'est toujours montrée disposée au pardon à condition, toutefois, que soient respectées deux étapes préalables importantes et bénéfiques pour le pays: la vérité et la justice. Ce qui, pour l'essentiel, s'est fait avec les deux personnes condamnées. Aussi la demande de grâce est-elle, jusqu'à un certain point, logique.

La seconde - qui est déterminante - c'est la non coopération à une opération de camouflage. Que ce soit le P. Tojeira, l'Université centro-américaine, la commission Moakley, ou bien - et surtout, évidemment - la majorité des Salvadoriens qui ont une longue expérience de ce genre de choses, tous affirment que les instigateurs n'ont pas été traduits en justice, c'est-à-dire les colonels et les généraux qui sont au-dessus du colonel Benavides et qui ont donné l'ordre de l'assassinat. Considérer l'affaire terminée ce serait donc collaborer à une opération de camouflage et à une injustice. C'est ce que déclare le P. Tojeira: "Nous contenter de la condamnation de deux accusés serait de notre part, dans un tel contexte,

"faire preuve de complicité avec les instigateurs. Demander la grâce pour les "condamnés peut prendre la valeur symbolique d'une réalité douloureuse: les vrais "et principaux coupables de cet assassinat - comme de bien d'autres - courent "toujours."

Les jésuites et l'Université centro-américaine ne recherchent et ne veulent qu'une chose: LA VÉRITÉ. Et s'ils agissent de la sorte, c'est parce que la vérité est une chose bonne et nécessaire pour le pays. La rechercher va dans le sens de l'humanisation et de la fraternité. Le mensonge, par contre, est une chose mauvaise pour le pays. Le propager nous déshumanise tous.

2. Déclaration du provincial des jésuites d'Amérique centrale

J'ai récemment fait savoir que la Compagnie de Jésus en Amérique centrale étudiait la possibilité de demander une grâce présidentielle en faveur du colonel Benavides et du lieutenant Mendoza, les seuls légalement condamnés pour l'assassinat des jésuites. Le sujet est effectivement à l'étude. Qu'est-ce qui peut bien nous y pousser? Très rapidement je dirai ceci.

Depuis le début de l'affaire, la Compagnie de Jésus a demandé "la vérité, pour la justice et le pardon". A l'évidence cela n'a été que très partiellement obtenu et uniquement au niveau des exécutants. Après un procès aux insuffisances innombrables, dans lequel il a été démontré que le système judiciaire est incapable de juger au fond des crimes militaires commis en lien avec l'institution, les seuls condamnés pour l'affaire des jésuites ont été Benavides et Mendoza. Mais sont restés en liberté ceux qui ont avoué en dehors des voies judiciaires avoir tiré les balles meurtrières, ceux qui portaient les fusils assassins, ceux qui ont achevé trois de nos martyrs d'aujourd'hui blessés par les premières rafales. Et surtout les instigateurs, ceux qui ont imaginé, planifié et ordonné les assassinats.

Ces instigateurs savaient que l'offensive du Front Farabundo Marti de libération national (FMLN) allait se déclencher. Ils ont échafaudé un plan d'élimination de ceux qui voulaient la paix par la négociation et dans la justice. Ils se sont réunis, ils ont contacté des civils pour obtenir d'eux des garanties d'appui politique, ils ont sélectionné les exécutants et ils ont donné l'ordre criminel. Une partie de ce plan se dessine clairement quand on étudie la séquence des événements que je présente maintenant brièvement.

Dès le premier instant des civils étaient là, préparés à l'avance pour la fabrication du bouillon de culture de l'assassinat: les appels au meurtre des jésuites et à l'expulsion du pays de Mgr Rivera et de Mgr Rosa, lancés continuellement et avec insistance (1) sur le réseau national de radio, ne l'ont pas été par hasard. Ce n'était pas non plus par hasard que les civils en charge de la radio nationale ont laissé proférer aussi longtemps dans leurs micros de tels propos barbares.

En même temps que se déroule cette campagne radiophonique, alors que les opérations militaires de contre-attaque sont les plus intenses, on fait venir à l'École militaire un groupe d'"élite" du bataillon Atlacatl. Sa première mission consiste à perquisitionner la résidence des jésuites, à reconnaître le terrain. Ensuite, en dépit de l'intensification de l'offensive guerrière, on maintient ces experts de la guerre dans une simple tâche de vigilance, loin des lieux sensibles de combat. Le colonel Linares, commandant du bataillon Atlacatl de l'époque, déclare devant le juge qu'il avait demandé avec insistance à ses supérieurs le retour de ces hommes dont il avait besoin sur la ligne de feu, mais qu'ils ne lui ont pas été rendus avant la matinée du 16 novembre (2). Personne n'a expliqué au

juge pourquoi ces soldats n'ont pas été rendus à leur commandant et à leurs lieux naturels de combat.

Ceux qui ont participé à l'opération criminelle, de leur côté, reconnaissent au cours des interrogatoires que non seulement ils ne se trouvaient pas dans les zones de combat mais qu'ils sont pratiquement restés sans rien faire dans les locaux de l'Ecole militaire. Leurs chefs les gardaient pour le moment opportun. De lundi à mardi, sans rien faire. Tout simplement à attendre. A peine viennent-ils d'exécuter les jésuites au cours de leur expédition nocturne, qu'à six heures du matin, sans même leur laisser le temps de se reposer, on les envoie à l'endroit le plus exposé du front des combats.

L'orchestration de la propagande avant l'assassinat, l'évidente sélection d'un groupe de combat auquel il est ordonné de reconnaître les lieux et qui, ensuite, est maintenu sous protection jusqu'à l'heure de l'assassinat, le fait que plusieurs autorités militaires ordonnent, l'une la perquisition, et l'autre l'assassinat, sont autant de démonstrations évidentes qu'il y avait là une conspiration d'un groupe de colonels, disposant de pouvoir au sein de l'armée, qui cautionnaient et organisaient le crime. Il s'agit d'un complot aux ramifications complexes et non d'un mouvement impulsif d'un quelconque individu.

Ce sont les mêmes messieurs qui décident ensuite qui va "payer" à leur place pour le crime. Ils mettent d'abord en avant un groupe relativement élargi de militaires, mais qui ne sont qu'une partie des exécutants (il y en a d'autres qui ont directement participé à l'opération criminelle mais qui n'ont pas été convoqués pour déposition en justice). Puis ils font pression de différentes manières pour que ceux qui relèvent du bataillon Atlacatl soient acquittés: seuls, deux officiers de l'Ecole militaire sont condamnés. Et maintenant, pour finir, ces instigateurs nous disent, et disent au monde: Pourquoi continuer à parler de l'affaire des jésuites si justice a été rendue?

Nous contenter de la condamnation de deux accusés serait, de notre part, dans un tel contexte, faire preuve de complicité avec les instigateurs. Demander la grâce pour les condamnés peut prendre la valeur symbolique d'une réalité douloureuse: les vrais et principaux coupables de cet assassinat - comme de bien d'autres - courent toujours.

Par ailleurs, comme nous le rappelions en commençant, la Compagnie de Jésus a, dès le début de l'affaire, insisté sur le tryptique vérité - justice - pardon. En ce qui concerne les deux condamnés, les deux premiers pas ont été franchis. Effectivement pour eux, et pour eux seulement, il y a eu vérité et justice. Pour ce qui est des autres exécutants, il y a eu vérité mais pas justice. Pour ce qui est des instigateurs, il n'y a eu ni vérité ni justice. Le moment n'est-il pas venu de demander le pardon en faveur des deux qui sont passés par les étapes de la vérité et de la justice, afin d'exiger avec plus de force devant la Commission ad hoc, devant la Commission de vérité et devant l'opinion publique salvadorienne, que les instigateurs soient traduits en justice pour qu'éclate la vérité?

José Maria Tojeira, sj
provincial

(1) Plusieurs jours durant avant le massacre des jésuites (NdT).

(2) Les jésuites ont été massacrés vers 3 H du matin du 16 novembre 1989 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441